



Conseil Économique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2001/52
21 août 2001

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)
(Cent vingt-cinquième session, 6-9 novembre 2001,
point 5.2.21. de l'ordre du jour)

PROJET DE RECTIFICATIF 1 AU REGLEMENT No 98

(Projecteurs munis de sources lumineuses à décharge)

Transmis par le Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse (GRE)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRE à sa quarante-sixième session et il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1. Il a été établi sur la base du texte reproduit dans le rapport. (TRANS/WP.29/GRE/46, par. 50).

Paragraphe 6.1.3., corriger comme suit (français seulement) :

"..... si les spécifications photométriques énoncées dans le présent paragraphe 6 sont satisfaites avec une source lumineuse **étalon** qui a été vieillie pendant au moins"

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via INTERNET :
<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>